

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 29 juin 2009 à 18h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Serge Roy, maire.

Présences : Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais
et Bruno Laplante

Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

Absents : Josée Baril, Diane Gervais

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier, au moins 24 heures avant la présente séance, à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Appels d'offres SC2009-02 – Travaux de réfection des terrains de tennis du Parc des Mésanges - adjudication
3. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (Règl. n° 442).
4. Premier projet de règlement n° 442-1 – Règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (Règl. n°442) – adoption.
5. Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de pavage dans le cadre du projet de prolongement de la 51e Avenue.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-06-175 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Arrivé de monsieur Richard Filion à 18h01.

2009-06-176 APPEL D'OFFRES SC2009-02 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC DES MÉSANGES - ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat des travaux de réfection des terrains de tennis du Parc des Mésanges ;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 9 juin 2009;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'accorder le contrat des travaux de réfection des terrains de tennis du Parc des Mésanges (appel d'offres SC2009-02) à Les Pavages Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 62 450 \$, plus taxes, selon l'option « A » des documents d'appel d'offres; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-722-00-711 et financé par le Fonds parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

2009-06-177 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (RÈGL. N° 442)

Le conseiller Bruno Laplante donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (Règl. n° 442). Ce règlement aura notamment pour objet :

- de modifier la numérotation de certaines dispositions;
- de corriger certaines définitions;
- de prévoir que la quote-part des coûts relatifs aux travaux que tout bénéficiaire des travaux doit prendre en charge peut être également établie à l'unité ou au frontage.

2009-06-178 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 442-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (RÈGL. N° 442) – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (Règl. n° 442);

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'adopter le premier projet de règlement n° 442-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2009-06-179 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA 51^E AVENUE

Le conseiller Bruno Laplante donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de pavage pour le prolongement de la 51^e Avenue. Le remboursement de ce règlement d'emprunt sera à la charge des propriétaires des immeubles d'une partie de la 51^e Avenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2009-06-180 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu de lever la séance à **18h04**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud, OMA
Greffier

/Im
